



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ville

Question écrite n° 50028

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet demande à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver au rapport d'information sur l'insertion professionnelle des jeunes, rendu public au nom de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale par M Thierry Mandon (26 juillet 1991). Parmi les vingt-trois propositions pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, il lui demande notamment la suite qu'elle envisage de réserver à la proposition tendant à créer des chantiers de formation pour le développement social des quartiers.

Texte de la réponse

Reponse. - La participation des jeunes à la réhabilitation et à l'entretien des quartiers où ils vivent dans le cadre de chantiers-formation, de régies de quartier ou d'entreprises d'insertion du bâtiment second œuvre est dès à présent une pratique courante. Le recrutement dans quarante organismes d'HLM d'agents de développement économique, le doublement de l'effort de l'État en faveur des entreprises d'insertion et le renforcement de la coopération entre les équipes opérationnelles des sites de développement social des quartiers et les missions locales sont autant de décisions qui devraient entraîner un développement rapide de ces opérations dont l'efficacité n'est plus à démontrer.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50028

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4689